

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

transport combiné Question écrite n° 113504

## Texte de la question

À la suite de la publication du rapport du conseil économique et social relatif à « une nouvelle dynamique pour le transport intermodal », M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère au regard de la proposition relative à la création d'un droit européen de l'intermodalité soumettant à un seul et même régime juridique l'acheminement au sein de l'Union européenne et, ou, entre pays de l'Union européenne d'une unité de chargement intermodal quel que soit le mode terrestre ou maritime utilisé.

## Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri

Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 113504

Rubrique: Transports

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13194